

Arrêté portant sur la liste des candidats déclarés admis au Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES)

Session 2021

La rectrice de l'académie de Dijon,
par délégation du recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté

Vu le décret n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

Vu le décret n°2019-1554 et n°2019-1558 du 30 décembre 2019 relatif aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie.

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé,

Vu l'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé

Vu Arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé et l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

Vu l'arrêté du 5 novembre 2020 portant délégation de signature du recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités, à la rectrice de l'académie de Dijon

Vu l'arrêté rectoral du 16 novembre 2020 fixant les conditions d'organisation et la date éliminatoire de retour des dossiers des candidat(e)s de la session 2021 du diplôme d'État d'éducateur spécialisé dans l'académie de Dijon ;

Vu l'arrêté rectoral du 20 janvier 2021 des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du diplôme d'État d'éducateur spécialisé pour la session 2021 ;

Vu l'arrêté rectoral du 19 mai 2021 fixant la composition du jury de diplôme d'État d'éducateur spécialisé de la session 2021 ;

Vu le procès-verbal de l'examen du diplôme d'État d'éducateur spécialisé du 28 juin 2021 établi par la présidente de jury.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : sont déclarés admis au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, session 2021, les candidats dont les noms suivent :

ADONEL Rémi

ARAIF Sofia

ARRIERO Jean-Nicolas


ASTIER Charlotte
BAGUET Morin
BARBE Manon
BARBERET Margaux
BARKATI Sarah
BERNARD Émilie
BIENVENU Solène
BILLON Laurine
BONDEAU Aurore
BOURGEOIS Benjamin
BRAGE Marie
BROUSSE Océane
BRUCHARD Allan
CAILLOT Mathilde
CUYNET Ludivine
D'ANGELO Paula
DANIEL Manon
DEBLANGEY Laurène
DECIMO Madelein
DECLUNDER Laure
DECOURSIERE Léa
FICHET Sarah
FOURNIER Célié
FRANCOIS Laurine
GARNIER-JOLAIN Joseph
GATTI Axelle
GIBERT Margaux
GINOUVES Emma
GIRARD Lucas
GOYOT Lucie
GROSSO Léna
GRUSKA Anne
GUIARD-SCHMID Milan
HALLEGOT Betty
HENRIOT Mélanie
JACQUIER Géraldine
JOLIVEAU Morgane
JULIEN Élodie
LEBAILLIF Laurent
LECOMTE Océane
LOTTIER Eugénie
MANCONI Leila
MOCKEL Océane
MORAND Léonie
NANIAA Sarah
NAUDIN Marie-Cécile
PAIN Marie-Lucie
PALLUAU Camille
PETIT Manon

RABUT Sarah
RAMA Lorette
REBOULET Lucie
RIGNAULT Cécile
RISI-FATTELAY Laura
ROCHER Julian
ROUZIER Bernadette
SEDDIK Soumaya
TOUSSAINT Luc
TRELAT Emma
VALOT Marilou
VERDIER Marie
VITA Mélissa
WEISS Kevin

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 20/01/2021

La rectrice de l'académie de Dijon,
Par délégation du recteur de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté



Nathalie ALBERT-MORETTI